



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le 10/11/2022
ID : 048-214800393-20221018-D_2022_122-DE



Délibération n° 2022_122

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux et le dix-huit octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

9 Présents : Catherine BOUTIN, Colette CROUZET, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

6 Absents excusés : Claire CORDESSE ayant donné pouvoir à Lydie ROUJON, Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : décision modificative budgétaire n° 4 (budget principal)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

⇒ 6283 frais de nettoyage des locaux.....	1 300.00 €
⇒ 022 dépenses imprévues	900.00 €
⇒ 023 virement à la section d'investissement	<u>10 500.00 €</u>
	12 700.00 €

RECETTES

⇒ 7381 taxe additionnelle..... 12 700.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

⇒ 2315/418... voirie et divers	20 500.00 €
⇒ 2764 créances sur particuliers et autres personnes droit privé	<u>50 400.00 €</u>
	70 900.00 €

RECETTES

⇒ 021 virement de la section de fonctionnement	10 500.00 €
⇒ 10226 taxe d'aménagement	10 000.00 €
⇒ 2764 créances sur particuliers et autres personnes droit privé	<u>50 400.00 €</u>
	70 900.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE et VOTE cette décision modificative.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX